

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à 19H00, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Virginie GAUDEFRIN, maire.

Présents : Mmes LOUKILI C, GAUDEFRIN V, HEU D, Mrs SOREL R, DENEUX P, JONCKERS B, GERARD L.

Absent : M. SOREL Olivier qui donne pouvoir à SOREL Roger, M. DESHABIT Philippe qui donne pouvoir à Mme HEU Dorothée, M. DESHABIT Éric et Mme GALLET Christiane

Secrétaire de séance : Mme LOUKILI Carine

Convocation 26/11/2024

Publication :10/12/2024

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du 14 juin 2024, il est approuvé à l'unanimité des membres.

1.Noël 2024

27 enfants recevront un jouet.

La commission jeunesse a choisi un spectacle « le Roi de l'hiver » de « la compagnie du Théâtre en l'Air ».

Les flyers seront distribués la semaine du 09 décembre 2024.

L'après-midi se déroulera ainsi : un spectacle de 45 minutes suivi d'un goûter et distribution des cadeaux.

Colis des aînés :

10 personnes seules et 9 couples. Ils recevront un colis de producteurs locaux. La distribution des colis se fera le samedi 14 décembre 2024 à partir de 10h00.

2. Devis balayeuse : entretien des trottoirs

Un projet d'achat d'une balayeuse est à l'étude.

Un film de démonstration est projeté de la société « Innovation Paysage Matériels ».

- Un devis de la société « Innovation Paysage Matériels » (comprenant une brosse 160€ HT) pour un montant de 9160€ HT soit 11412€ TTC.
- Un devis de la société « Montdidier TP MOTOCULTURE » pour un montant de 9150€ HT soit 10992€ TTC.

La décision sera prise ultérieurement quand tous les membres du Conseil Municipal seront présents.

3. Repas des aînés

Le repas organisé en début d'année 2025 sera organisé à Plainville.

Un devis a été demandé au restaurant « LE CONDE » à Montdidier avec un prix par personne d'environ 38€.

Le repas aura lieu le samedi 25 janvier 2024, date à confirmer suivant le traiteur choisi.

4. Devis voirie

Proposition de plusieurs devis à la réunion du 14/06/2024 :

- Mare de la scierie : devis de la société RS SONNECK pour un montant de 7351.19€ HT soit 8821.43€TTC
- Aménagement du bas coté en face du 15 rue Marcel DASSAULT et achat d'un miroir de sécurité pour la sortie de garage : devis de la société CONSTANT ROUSSEL d'un montant de 1475€ HT soit 1770€ TTC pour la création d'un parking et un montant de 650€ HT soit 780€ TTC pour l'achat et la pose du miroir.

A l'unanimité des membres présents les devis de la société CONSTANT ROUSSEL sont adoptés :
Pour l'aménagement d'un bas-côté soit 1770€ TTC et l'achat et pose d'un miroir soit 780€ TTC

Le conseil propose de mettre le devis de la Mare qui se trouve à côté de la scierie en attente car celle de la rue de la Ploye est en mauvais état et nécessite d'être réhabilitée plus rapidement. Des devis vont être proposés en 2025.

5.Présentation du site internet.

Madame le Maire présente le site internet de la commune de Plainville, la mise en route sera faite fin décembre ou en début d'année.

Une distribution de flyers sera faite pour son lancement.

6.Délibération de congés exceptionnels pour les agents.

Madame le Maire a indiqué qu'il convenait que le conseil municipal se prononce vis-à-vis des autorisations d'absences exceptionnelles ou de congés du personnel liés à des événements familiaux (mariages, deuils, naissances).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix pour) pour l'application du barème en vigueur pour la Fonction Publique Territoriale à savoir :

EVENEMENT	NBRES JOURS	REMARQUES
Naissance	3 jours ouvrables	-accordés au père, pris dans une période de 15 jours entourant la sortie de la maternité -idem pour la mère uniquement en cas d'adoption
Mariage ou PACS d'un agent	5 jours ouvrables	
Mariage d'un enfant	3 jours ouvrables	Lien de parenté direct indispensable (un beau-père ou une belle-mère ne peuvent y prétendre)
Mariage des pères, mères, beaux-parents, frères et sœurs	1 jour ouvrable	
Décès du conjoint (ou pacsé) ou enfant	8 jours ouvrables	Non récupérable ultérieurement
Décès des parents ou de ceux du conjoint (ou pacsé)	3 jours ouvrables	Non récupérable ultérieurement
Décès des grands-parents, frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs	1 jour ouvrable	Non récupérable ultérieurement
Décès des oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines	0 jour	

7. Questions et informations diverses.

- La société CONSTANT ROUSSEL viendra changer les bordures cassées entre le cimetière et la rue du bois et refaire le bitume devant le 13 rue de la Ploye courant janvier 2025.
- Cinq radiateurs de la mairie ont été remplacés.
- Les blocs « issues de secours » de la salle polyvalente ont été changés.
- La société SPEE est venue contrôler les hydrants (bouche à incendie), deux ont été mis « indisponibles » par le SDIS60, dont un à cause de la végétation, le propriétaire de l'habitation concernée a été invité à nettoyer.
- Plusieurs hydrants ne fonctionnent plus et seront changés, une priorité a été mise sur celui du 3 rue Maurice TYTGAT. Après avoir sollicité un devis le montant d'un hydrant s'élève environ 2041€ HT. L'entretien des hydrants est obligatoire.
- Un état des lieux sera fait courant 2025 sur les évacuations des WC de la salle polyvalente qui ne sont plus adaptées et ne fonctionnent pas toujours bien, un devis sera réalisé..

Séance levée à 20h26.

Mme GAUDEFRIN V. Maire.

Mme LOUKILI C.. Secrétaire